

**Sujet :** [INTERNET] Projet de Valorem sur les Communes de Lupsault et d'Oradour

**De :** Martin Kelly <mfrkelly@gmail.com>

**Date :** 01/03/2019 00:02

**Pour :** pref-obs-ep-lupsault-oradour@charente.gouv.fr

**Monsieur Dominique BICHON, Commissaire Enquêteur**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je souhaite enregistrer notre opposition à ce projet pour les motifs suivants:

### **Inondation**

Je m'inquiète pour notre santé et notre sécurité personnelles en ce qui concerne le risque élevé d'inondation de nos propriétés résidentielles et des terrains adjacents pouvant résulter du déplacement de sols et du versement de quantités importantes de béton pour soutenir les éoliennes, en particulier lorsque les terrains en question sont adjacents à la rivière Couture, qui inonde actuellement les zones environnantes.

### **Diminution des valeurs de propriété**

Je souhaite poser la question de la diminution de valeur de notre propriété résidentielle, conséquence directe de l'impact visuel négatif et des autres effets négatifs sur notre paysage causés par les éoliennes situées à une distance de 680 mètres de notre maison. Étant donné que notre propriété bénéficie actuellement d'un aspect sud-ouest avec une vue imprenable sur les merveilleux couchers de soleil, nous ne bénéficierons plus de cet aspect si le parc éolien est situé comme prévu.

Notre jouissance du ciel nocturne sera gênée par la présence de feux rouges d'alerte sur les éoliennes du crépuscule à l'aube.

### **Effet de scintillement des éoliennes et pollution sonore**

L'incidence du scintillement des éoliennes et du faible bruit émis par les éoliennes m'inquiète personnellement, ce qui a des conséquences néfastes pour notre santé et notre sécurité, car nous habitons à proximité de la zone dans laquelle elles seront installées.

### **Environnement**

La zone dans laquelle le parc éolien doit être situé est réputée pour son habitat naturel pour la flore et la faune et je suis gravement préoccupé par les effets négatifs des éoliennes sur la faune dans un endroit aussi beau et paisible.

Aussi, les éoliennes seront implantées trop près de la zone NATURA 2000.

Sincères amitiés,

KELLY, Martin et Carmel

Culasson,

St-Fraigne

1er mars 2019